

**POLE RESSOURCES ET AFFAIRES GENERALES**  
**DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE**  
Service Administration Interne  
MR/AY/MW/AA

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015.

L'an deux mille quinze, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RICART, Maire :

**Etaients présents** : M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme TOSTAIN, M. MONCORGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU.

**Absents excusés** : Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN (jusqu'au point n°4 inclus), Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY (jusqu'au point n°4 inclus), Mme NKABA qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU (jusqu'au point n°4 inclus), Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU.

**Absent** : Néant.

Madame Ketty NANKIN est élue secrétaire de séance.

### 1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN, Mme TOSTAIN, M. MONCORGE, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU) **ET 1 ABSTENTION** ( M. PHAM PHU),

**APPROUVE** le compte-rendu modifié du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015.

## **2. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE – ANNEE 2014.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités de l'exercice 2014, établi par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée, annexé à la présente délibération.

## **3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INTERVENANTS EXTERIEURS DANS LE CADRE DE L'E.P.S. A L'ECOLE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'E.P.S. à l'école avec l'Education Nationale, annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

## **4. SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (O.M.S.) – ANNEE 2015.**

Il est précisé que Monsieur André YUSTE ayant la qualité de Président de l'Office Municipal des Sports, ne participera pas au vote de la subvention octroyée à ladite association.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 31 VOIX POUR** (M. RICART, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI qui a donné pouvoir à Mme LEHMANN, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU) **ET 1 ABSTENTION** ( M. PHAM PHU).

**DECIDE** de verser au titre des subventions 2015, à l'Office Municipal des Sports la subvention suivante : **8 500 € (huit mille cinq cents euros).**

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2015.

## **5. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU GYM CLUB DE LOGNES – ANNEE 2015.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU) **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**DECIDE** de verser au titre des subventions 2015, au Gym Club de Lognes la subvention complémentaire suivante : **3 000 € (trois mille euros)**.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2015.

## **6. REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LE REMPLACEMENT OU LA REPARATION DES MATERIELS ET DISPOSITIFS PERMETTANT L'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ADOPTE** le principe du remboursement des frais liés au remplacement ou à la réparation des moyens et dispositifs d'accès aux bâtiments communaux ou abritant des services municipaux en cas de perte, de vol ou dégradation.

**PRECISE** que ces frais sont mis à la charge de la personne physique ou morale bénéficiant de la mise à disposition de ces moyens et dispositifs.

**PRECISE** que le remboursement se fera à prix coûtant sur la base des frais supportés par la Commune.

**DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

## **7. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES 2015.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs annexé à cette délibération.

**8. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION « LA PAUME DE TERRE » RELATIVE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention de partenariat avec l'association « La Paume de Terre » relative aux activités périscolaires - année scolaire 2015/2016,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal.

**9. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION « ENTENTE PONGISTE DE LOGNES » RELATIVE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention de partenariat avec l'association « Entente Pongiste de Lognes » relative aux activités périscolaires - année scolaire 2015/2016,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal.

**10. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION « MARNE-LA-VALLEE ATHLETISME » RELATIVE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention de partenariat avec l'association « Marne la Vallée Athlétisme » relative aux activités périscolaires - année scolaire 2015/2016,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal.

**11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION « JUDO CLUB DE LOGNES » RELATIVE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention de partenariat avec l'association « Judo Club de Lognes » relative aux activités périscolaires - année scolaire 2015/2016,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal.

**12. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA SOCIETE KIDS'UP RELATIVE A LA RESERVATION DE BERCEAUX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Lognes et la société Kids'up relative à la réservation de berceaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**13. RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (C.P.R.H.) – ANNEE 2014.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**PREND ACTE** du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (C.P.R.H.) pour l'année 2014 annexé à la présente délibération.

**14. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – ANNEE 2015.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2015 le montant net de subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

Aidom Expert	575 euros
Fondation Hospitalière Sainte Marie	520 euros
Una'Dom	50 euros
Espace des Usagers du Centre hospitalier de Marne la Vallée	80 euros

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget communal de 2015, sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 65 - Article 6574

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

**15. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - ANNEE 2015.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU) **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**DÉCIDE** de procéder aux ajustements et aux transferts de crédits suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>2031.213</b>	Frais d'études	17 100,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>17 100,00</b>	
<b>2313.213</b>	Immobilisations en cours - constructions	- 17 100,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>-17 100,00</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>IMPUTATION</b>	<b>LIBELLÉ</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>61523.822</b>	Voies et réseaux	- 7 100,00	
<b>6227.020</b>	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE</b>		<b>42 900,00</b>	
<b>651.020</b>	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 100,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>7 100,00</b>	
<b>6718.020</b>	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 50 000,00	
<b>TOTAL CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>- 50 000,00</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2015.

**16. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – ANNEE 2016.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**PRECISE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs légaux de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (0,75 et 0,25 euro par Mwh), selon la nature de l'utilisateur seront actualisés en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac établi pour l'avant dernière année et le même indice pour l'année 2013,

**INDIQUE** que la limite supérieure du coefficient multiplicateur reste à 8,50,

**CHARGE** Le Maire de la commune de Lognes de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **17. REFONTE DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS RENOUEVELABLES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRÈS** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les nouveaux investissements effectués à compter de cette date de supprimer l'amortissement pour les catégories de biens non obligatoires, d'ajuster les durées d'amortissement de certaines catégories de biens, et de modifier le seuil en deçà duquel les immobilisations seront amorties comme suit :

<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>		<b>Durée</b>
<b>202</b>	<b>Frais réalisation documents urbanisme</b>		5 ans
<b>203</b>	<b>Frais étude, recherche et développement</b>		
	2031	Frais d'études	5 ans
	2033	Frais d'insertion	5 ans
<b>205</b>	<b>Concession et droits similaires, brevets, licences, etc</b>		
	2051	Concessions et droits similaires	2 ans
<b>212</b>	<b>Agencements et aménagements de terrains</b>		
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
	2128	Autre agencements et aménagements de terrain	30 ans
<b>215</b>	<b>Installation, matériel et outillage techniques</b>		
	2157	Matériels et outillage de voirie	
		21571 Matériels roulants (tondeuse, véhicule au service de la voirie)	8 ans
		21578 Autres matériel et outillage de voirie	10 ans
	2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	10 ans
<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
	2181	Installations générales, agencements et aménagement divers	15 ans
	2182	Matériel de transport (voitures, camions, véhicules industriels)	8 ans
	2183	Matériel de bureau	5 ans
		matériel informatique (serveurs, PC, etc.)	
	2184	Mobilier (mobilier petite enfance, urbain, médical, de restauration, scolaire, etc.)	10 ans
	2188	Autre immobilisations corporelles (matériels de sport, de restauration, d'entretien, audiovisuel, de petite enfance, médical, de loisirs, etc.)	10 ans
		Appareil de laboratoire	10 ans
		Installation de chauffage et appareil de chauffage	10 ans
		Appareil de levage ascenseurs	20 ans
		Coffres forts	20 ans
	<b>Biens de faible valeur</b>		<b>1 an</b>

### **Biens de faible valeur**

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 à 762 €.

Pour les biens dont le montant unitaire sera inférieur à 500 € passeront en fonctionnement.



**DIT** que pour les biens acquis et les investissements faits avant le 01 janvier 2016, les dispositions prévues dans la délibération n°145/1996 du 13 décembre 1996 continuent de s'appliquer.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de chaque exercice.

**18. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS GRAIN D'IMAGE ET MOT'ZAIQUE ET CONVENTIONS D'INTERVENTIONS.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR** (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme CAUDRON qui a donné pouvoir à M. JICQUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU) **ET 1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

**APPROUVE** l'ensemble des termes des conventions d'interventions avec les associations Grain d'image et Mot'zaïque,

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**DECIDE** d'octroyer, au titre de l'année 2015 les subventions correspondantes aux associations :

<b>Associations</b>	<b>Montant net en euros</b>
<i>GRAIN D'IMAGE</i>	900
<i>MOT'ZAIQUE</i>	400
<i>TOTAL</i>	1300

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2015.

**19. CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LES PRATIQUES ARTISTIQUES EN DIRECTION DES SCOLAIRES, ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES, L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE ET LA FERME DU BUISSON - SCENE NATIONALE DE MARNE-LA-VALLEE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention de partenariat entre la Commune de Lognes, l'Inspection de l'Education Nationale et La Ferme du Buisson-Scène Nationale de Marne-la-Vallée, relative au partenariat sur les pratiques artistiques en direction des scolaires inter niveau compris, pour l'année scolaire 2015/2016.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal de l'année 2016.

**20. DEMANDE DE SUBVENTION AU STIF POUR L'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX POINTS D'ARRETS DE BUS SUR LA LIGNE 321 DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU RESEAU DE BUS.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la réalisation de deux points d'arrêts de bus « centre commercial » sur l'avenue de la Soubriarde,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les dépenses correspondantes, aux exercices budgétaires concernés,

**SOLLICITE** l'aide financière du STIF pour l'aménagement de ces nouveaux points d'arrêts de bus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

**21. SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE RUCHER LOGNOT - ANNEE 2015.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'octroyer au titre de l'année 2015, le montant de subvention de fonctionnement suivant :

- **Association « le Rucher Lognot »** **100 €**

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

**22. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'AMENAGEMENT D'UNE CONSIGNE A VELOS PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**ANNULE** et remplace la délibération n°2015/030/DAG du 26 février 2015,

**APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention d'occupation ci-annexée, conclue à l'euro symbolique,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

## 23. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

\* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales</b>		
<b>N° D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>
097/2015	01/06/15	Désignation de la SCP PINSON SEGERS DAVEAU et associés pour intervenir au soutien des intérêts de la commune.
099/2015	17/06/15	MAPA relatif à la « télésurveillance, aux interventions au sein des bâtiments de la commune, au gardiennage et à la surveillance pour diverses manifestations municipales » lot n°2 : gardiennage et surveillance pour diverses manifestations municipales.
100/2015	17/06/15	MAPA relatif à l'acquisition de vaisselles, d'ustensiles de cuisine, de protections alimentaires et d'articles jetables de table et de réception. Lot n°1 : acquisition de vaisselles et d'ustensiles de cuisine (hors vaisselle jetable) – lot n°2 : acquisition de protections alimentaires.
101/2015	17/06/15	MAPA relatif à l'acquisition de vaisselles, d'ustensiles de cuisine, de protections alimentaires et d'articles jetables de table et de réception. Lot n°3 : acquisition d'articles jetables de table et de réception.
102/2015	18/06/15	Contrat de coréalisation et de cession du droit d'exploitation du spectacle « Lognes en rêve » du 20/06/15.
105/2015	29/06/15	MAPA adaptée conclu avec la société ACM TECHNOLOGIES relatif à la fourniture de produits chimiques. Lot n°1 : produits chimiques à usage des collectivités territoriales – lot n°2 : Enrobés pour rebouchage.
106/2015	29/06/15	MAPA adaptée conclu avec la société QUADRIMEX SELS relatif à la fourniture de produits chimiques – lot n° 3 : sel de déneigement.
107/2015	29/06/15	MAPA relatif à la maintenance de portes et barrières automatiques avec la société ACE.
108/2015	29/06/15	MAPA relatif à « la télésurveillance, aux interventions au sein des bâtiments de la commune, au gardiennage et à la surveillance pour diverses manifestations municipales » - lot n°1 : télésurveillance et interventions au sein des bâtiments de la commune.
109/2015	29/06/15	Contrat d'entretien d'une horloge à l'Eglise de Lognes.
110/2015	29/06/15	MAPA relatif à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation et l'exécution des contrat d'assurances de la commune de Lognes conclu avec la société PROTECTAS.
139/2015	03/07/15	Location de deux box de stockage à la société « Une pièce en plus » - 8/12 rue des Epinettes – 77600 Bussy-Saint-Martin – reconduction de contrats pour une durée de 9 mois.
140/2015	03/07/15	Contrat avec la société NILFISK-ADVANCE pour la maintenance de 6 mono-brosses FM 400H et de 6 auto-laveuse SC 351.
141/2015	03/07/15	Contrat avec la société NILFISK-ADVANCE pour la maintenance d'une balayeuse SR1000SB affectée au Complexe Tennistique à LOGNES.
142/2015	03/07/15	MAPA relatif à la fourniture de produits agrochimiques, de produits azotés et d'engrais Lot n°1 : produits agrochimiques Lot n°2 : produits azotés et engrais conclu avec la société SOUFFLET VIGNE.
143/2015	08/07/15	MAPA relatif à la fourniture de matériel électrique conclu avec la société SONEPAR Ile de France.
144/2015	08/07/15	Convention de mise à disposition de données informatiques par la Communauté d'Agglomération de Marne-la-vallée/Val Maubuée.
145/2015	08/07/15	Mise à disposition à titre précaire et révoicable d'un logement communal à Mme DERKAOUI, Directrice du CMA La Malvoisine.
146/2015	10/07/15	Contrat de cession avec la Compagnie l'Arbre à Vache pour le spectacle « M. Mme Poiseau » le 8/7/15.
147/2015	10/07/15	Contrat avec la société FINANCE CONSULT relatif à un audit sur les procédures comptables pour les années 2008 à 2014.

148/2015	10/07/15	Contrat d'animation poney du 5/09/15 avec la société Equit'anime.
149/2015	10/07/15	Mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement communal à Mme Richer professeur des écoles.
150/2015	10/07/15	Contrat d'intervention avec le collectif Printemps du jazz pour les spectacles des 20 et 23 mars 2015.
152/2015	30/07/15	MAPA relatif à l'acquisition de véhicules lot n°1 : acquisition de 2 véhicules utilitaires légers électriques conclu avec la société SAS GUILLAUME.
153/2015	30/07/15	Avenants au MAPA relatif aux séjours et centres de vacances étés 2015-2016 – lot n°3 : Séjour multisports et découverte du pays – Espagne pour les 11/14 ans – lot n°4 : Séjour en Espagne pour les 15/17 ans conclu avec la société SEA VOYAGES.
155/2015	10/08/15	MAPA relatif à l'acquisition de véhicules lot n°2 : acquisition d'un véhicules de tourisme type petite citadine électrique – lot n°3 : acquisition d'un véhicule de tourisme type petite essence conclu avec la société PEUGEOT METIN.
156/2015	11/08/15	MAPA relatif à l'acquisition relatif à l'acquisition de matériels horticoles professionnels pour la commune de Lognes – lot n°2 : acquisition de gros matériels horticoles conclu avec la société ENVIROMAT.
157/2015	28/08/15	MAPA relatif à la fourniture de repas et de goûters prêts à cuisiner pour des structures de la Petite Enfance conclu avec la société ELIOR.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.**

\*\*\*\*\*

Michel RICART

Maire de Lognes